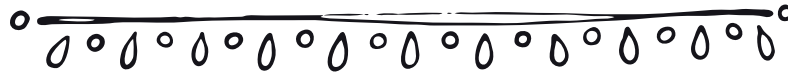


# CONTEST RULES | PATIENCE FRUIT & CO X LOLE



Awaken your inner yogi! – To be won: 1 Lolë yoga mat, 1 Lolë water bottle  
and 2 snacks from Patience Fruit & Co.



## 1. ELIGIBILITY

To be eligible for the draw of our prize, you must:

1. be a legal resident of Canada;
2. be of legal age or older in the province or territory of residence at the time of entry;
3. tag two yoga fans on Instagram and follow the @Lolewomen and @Patiencefruitco Instagram pages.

## 2. CONTEST PERIOD

The contest will begin on July 8, 2018 at 8:00 a.m. and end on July 14, 2018 at 11:59 p.m.

## 3. HOW TO ENTER

No purchase is necessary to enter the contest. Participants can enter by tagging two yoga fans on Instagram and by following the @Lolewomen and @Patiencefruitco Instagram pages. The drawing will take place on July 16, 2018 at 10h00 am.

## 4. PRIZE DESCRIPTION

One (1) yoga mat, one (1) Lolë water bottle and two (2) snacks from Patience Fruit & Co, will be awarded among all eligible entries, based on the contest criteria mentioned above. The total value of the prizes is estimated to be \$100 CAD.

## 5. PRIZE WINNERS

### 5.1 DRAW

5.1.1 On July 16, 2018, at the head office of Fruit d'Or Inc, located at 306, route 265, Villeroy, Québec (Canada) G0S 3K0, one (1) winner will be chosen at random from among all entrants who meet the eligibility criteria and who tagged two yoga fans on Instagram and followed the @Lolewomen and @Patiencefruitco Instagram pages.

### 5.2 Conditions for being declared a contest winner

5.2.1 To win the prize, the winner will receive a confirmation email from Patience Fruit & Co informing him/her of his/her win. The winner must confirm his/her contact information with Patience Fruit & Co within seven (7) days following the draw, before the prize will be sent by mail to the winner.

5.2.2 The winner must have answered the following question correctly:

$$4 \times 10 \div 2 + 45 - 5 =$$

## 6. AWARDING OF PRIZES

The prize will be awarded to the winner by mail within three (3) days following the date of the draw. If the winner exceeds the seven (7) days to confirm his/her address, the delay may exceed the time indicated.

## 7. GENERAL CONDITIONS

The prize must be accepted as awarded. No cash value. No substitution of prizes is permitted.

## **8. LIABILITY WAIVER, ETC.**

By accepting a prize, the entrant accepts the release of liability which (among other things): (i) confirms accordance with the official contest rules; (ii) confirms acceptance of awarded prize; (iii) releases the contest organizer, its advertising and promotional agencies, the event manager, promotional partners, the contest's supervisory body and members of their respective groups (including their respective divisions, parent companies, subsidiaries, any company affiliated with them, directly or indirectly) and all of their respective directors, officers, owners, partners, employees, agents, representatives, beneficiaries and assigns (collectively, the "released parties") from any and all liability relating to the present contest, the participant of the prize winners, awarding of the prize, the use or poor use of the prize or any part of these terms; (iv) confirms that the winner consents to the publication, reproduction and use of his/her name, address, voice, statements about the general contest and photographs or other representations of his/her person for publicity purposes made by or on behalf of the organizer in any media format, including, but not limited to, print and Internet media, without notice or further compensation. Releasing parties shall not and will not be held liable for: (i) any representation or warranty, express or implied, in fact or law, with respect to the prize, including but not limited to, any guarantee of quality, merchantability, adaptation for a particular use or proper operation; (ii) any injury, loss or damage of any kind whatsoever arising out of the acceptance of a prize, its use, whether good or bad, any related travel (if applicable), from the participation in this contest in any way.

## **9. LIMITS OF PARTICIPATION**

Limit of one (1) entry per Instagram account for the duration of the contest. Additional entries will be disqualified.

## **10. LIMITATION OF LIABILITY**

Organizers will not be held responsible for any of the following during the contest: any technical problems or malfunctions of any telephone network or phone lines, online computer systems, servers, service providers, computer equipment, software or for any electronic, online or Internet entries or any combination of these, including any damage to the entrant's computer or any other person related to the participation or downloading of material related to the contest.

## **11. OTHER TERMS**

Fruit d'Or Inc, as a legal entity, its employees, its representatives or agents and the people with whom they live, are not eligible for this contest. Any dispute regarding the conduct or organization of a promotional contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux solely for the purposes of helping the parties reach a settlement.

# RÈGLEMENTS DU CONOURS | PATIENCE FRUIT & CO X LOLË



Réveille le yogi en toi! – Tirage d'un tapis de yoga et d'une bouteille d'eau Lolë, ainsi que de deux collations Patience Fruit & Co.



## 1. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible au tirage de notre prix, un individu doit :

1. être résident légal du Canada;
2. avoir atteint l'âge de la majorité de sa province ou de son territoire au moment de participer au Concours;
3. avoir identifié 2 personnes sur Instagram et suivre respectivement les deux (2) pages Instagram @Lolewomen et @Patiencefruitco.

## 2. PÉRIODE DU CONOURS

Le Concours débute le 8 juillet 2018 à 8h00 et se termine le 14 juillet 2018 à 11h59.

## 3. COMMENT PARTICIPER AU CONOURS

Il n'y a aucun achat requis pour participer au Concours. Il est possible de participer au Concours en identifiant 2 personnes sur Instagram, ainsi qu'en suivant les pages Instagram @Lolewomen et @Patiencefruitco. Le tirage se fera le 16 juillet 2018 à 10h00 AM.

## 4. DESCRIPTION DU PRIX

Un (1) tapis de yoga Lolë, une (1) bouteille Lolë, deux (2) collations Patience Fruit & Co seront attribués à un (1) gagnant(e) parmi toutes les personnes ayant participé à ce Concours et répondant aux critères d'admissibilité mentionnés ci-haut et qui auront identifiées 2 personnes sur Instagram et suivies les pages Instagram @Lolewomen et @Patiencefruitco.

## 5. SÉLECTION DES GAGNANTS

### 5.1 TIRAGE DU GAGNANT

5.1.1 Le 16 juillet 2018, au siège social de Fruit d'Or Inc, situé au 306, route 265, Villeroy, Québec (Canada) G0S 3K0, un (1) gagnant sera sélectionné au hasard parmi toutes les personnes identifiant 2 personnes sur Instagram, ainsi qu'en suivant les pages Instagram @Lolewomen et @Patiencefruitco.

### 5.2 Conditions pour être déclaré Gagnant

5.2.1 Pour gagner un (1) tapis de yoga Lolë, une (1) bouteille Lolë, deux (2) collations Patience Fruit & Co, le Participant sélectionné recevra un courriel de confirmation de la part de Patience Fruit & Co l'informant de son gain. Le Participant sélectionné devra confirmer ses coordonnées à Patience Fruit & Co dans les sept (7) jours suivant le tirage, avant que le prix ne lui soit envoyé par la poste.

5.2.2 Le gagnant devra avoir répondu correctement à l'épreuve suivante :

$$4 \times 10 \div 2 + 45 - 5 =$$

## 6. REMISE DU PRIX

Le Prix sera remis au gagnant par la poste dans les trois (3) jours suivants la date du Tirage, par la poste. Si le Gagnant prend plus de sept (7) jours à confirmer son adresse, il se peut que le délai d'envoi soit supérieur au délai indiqué.

## **7. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Le Prix doit être accepté tel que remis. Il n'est pas monnayable. Aucune substitution de Prix n'est permise.

## **8. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ, ETC.**

En acceptant son prix, le gagnant accepte la déclaration d'exonération de responsabilité qui (entre autres): (i) confirme le respect du présent règlement officiel du Concours; (ii) confirme l'acceptation du prix comme il est décerné; (iii) décharge l'Organisateur, ses agences de publicité et de promotion, le gestionnaire de l'événement, les partenaires promotionnels, l'organisme de supervision du Concours, les membres des groupes respectifs de ces derniers (y compris leurs divisions, sociétés mères, filiales, toute société leur étant respectivement affiliée, directement ou indirectement), ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Parties exonérées ») de toute responsabilité se rapportant au présent Concours, à la participation du gagnant au prix, à l'octroi du prix, à l'utilisation ou au mauvais usage du prix ou à toute partie des présentes; (iv) confirme que le gagnant consent à la publication, la reproduction et l'utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations au sujet du Concours et de photographies ou d'autres représentations de sa personne à des fins de publicité réalisée par l'Organisateur ou au nom de celui-ci dans quelque format médiatique que ce soit, y compris, mais de façon non limitative, les médias imprimés et Internet, et ce, sans préavis ni autre rémunération. Les Parties exonérées ne font ni ne seront tenues responsables : (i) d'aucune représentation ou garantie, expresse ou tacite, en fait ou en droit, relativement au prix, notamment toute caution judiciaire, la garantie de qualité, de valeur marchande, d'adaptation à un usage particulier ou de bon fonctionnement; (ii) de quelque préjudice, perte ou dommage de quelque nature que ce soit découlant de l'acceptation d'un prix, de son utilisation, bonne ou mauvaise, de tout voyage y afférent (le cas échéant) ou découlant de la participation au présent Concours de quelque autre manière que ce soit.

## **9. LIMITES DE PARTICIPATIONS**

Limite d'un (1) enregistrement par compte Instagram pour la durée du concours. Les inscriptions additionnelles seront disqualifiées. Un individu ne peut pas utiliser plusieurs fois le même compte Instagram pour s'enregistrer au concours.

## **10. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ**

Aucune responsabilité ne sera assumée durant la promotion pour tout problème ou mauvais fonctionnement technique d'un réseau ou des lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, équipement informatique, logiciel ni pour toute participation électronique, en ligne ou par Internet non reçue par l'Organisateur du concours par suite de problèmes techniques ou d'embouteillage sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ces situations, y compris tout dommage à l'ordinateur de la personne participante ou de toute autre personne découlant de la participation ou du téléchargement de tout matériel lié au Concours.

## **11. AUTRES MENTIONS**

Fruit d'Or Inc, en tant que personne morale, ses employé(e)s, ses représentants ou ses agents et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.